

Dossier à déposer
COMPLET au CCAS
 guichet « action Sociale »
IMPERATIVEMENT
 avant le 31/12/2018



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEMANDE DE BOURSE

ANNEE SCOLAIRE : 2018 / 2019

ETUDES SECONDAIRES TECHNIQUES

Nom et Prénom de l'étudiant(e) :

Date de Naissance :

Situation de Famille :

Adresse :

Téléphone de l'étudiant(e) :

Téléphone des parents :

Diplôme préparé ou Formation :

Classe * :

Seconde	Première	Terminale
---------	----------	-----------

Ecole, Centre de Formation, etc. où la formation doit être dispensée :

.....

Redoublement * :

oui	non
-----	-----

Changement de filière * :

oui	non
-----	-----

Avez-vous demandé une bourse communale pour l'année 2017-2018 * :

oui	non
-----	-----

Fait à LOMME le

Signature

* Entourer la réponse exacte

<u>Cadre réservé à l'administration</u>	C	I	
Demande déposée le :	Avis de la commission d'attribution :		
	Montant accordé		

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Etat civil :

- Livret de famille.
- Jugement de divorce ou de séparation
- Carte Nationale d'Identité de l'étudiant ou Titre de séjour en cours de validité.

Inscription d'études :

- Certificat d'inscription accompagné des justificatifs de réussite aux examens nécessaires à cette inscription.

Inscription en formation :

- Carte d'inscription à Pôle Emploi.
- Justificatif de la formation : devis, factures de la formation.

Domicile – Logement – Charges :

- Toutes pièces justifiant de 2 ans de résidence sur LOMME (années 2016, 2017, 2018).

Ressources :

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le « revenu Brut Global » du demandeur, de son conjoint ou concubin éventuellement, et de sa famille.(avis de 2018 sur les revenus de 2017)
- Relevé des prestations CAF récent.
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postale de l'étudiant (au nom des Parents pour les étudiants mineurs)

Seuls les dossiers complets seront acceptés

Vous pouvez aussi transmettre le dossier et vos justificatifs par mail à l'adresse suivante :

aideauxetudes.lomme@orange.fr

<p>CONDITIONS GENERALES D'ATTIBUTION D'UNE BOURSE ETUDE SECONDAIRES TECHNIQUES BOURSE METIERS PORTEURS</p>
--

1/ Seuls les dossiers complets seront acceptés

2/ Pour une demande formulée dans le cadre :

- d'une inscription en cycle secondaire **technique** dans les filières suivantes (formation initiale) inférieure ou égale au niveau IV :

- **Agriculture, agroalimentaire, métiers de bouche,**
- **Bâtiment et travaux publics,**
- **Environnement,**
- **Hôtellerie et restauration,**
- **Energie,**
- **Transport et logistique,**
- **Informatique et internet,**
- **Industrie et technologie,**
- **Gestion, banque et assurance,**
- **Marketing – vente,**
- **Médical et paramédical**
- **Service à la personne - social**

3/ Remplir les conditions de scolarité et de ressources

Le demandeur devra justifier qu'il est inscrit dans un établissement habilité par le ministère de l'Education Nationale à dispenser des formations.

L'aide est attribuée de manière fractionnée, sur l'ensemble du cycle de formation. Elle varie selon l'année et le diplôme préparé : CAP, BEP, BAC PRO ou TECHNIQUE. Elle ne peut excéder 500 euros sur un parcours global de formation (du CAP au BAC). **La bourse est versée en une seule fois pour toute la durée de la formation.**

Elle se répartit comme suit :

- 200 euros à l'entrée en CAP
- 100 euros à l'entrée en BEP
- 200 euros à l'entrée année du BACCALAUREAT.

Le redoublement ou le changement de filière suite à un échec dans une formation financée l'année scolaire précédente ne fera pas l'objet d'un nouveau financement.